

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 18 décembre 2024 à compter de 13 h.

Présences :	René Beauregard	Suzanne Choinière
	Julie Bourdon	Pierre Fontaine
	Éric Chagnon	Jean-Marie Lachapelle

Absence : Philip Tétrault

Formant quorum sous la présidence de Paul Sarrazin, préfet.

Autres présences : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et M^e Grégory Carl Godbout, greffier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024
4. Période de questions

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

5. Octroi d'un budget additionnel à la Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska (COGEMRHY) pour la fin de l'année 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

6. Avis de conformité du Règlement numéro 1347-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage de la Ville de Granby
7. Avis de conformité du Règlement numéro 1348-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage de la Ville de Granby
8. Avis de conformité du Règlement numéro 1349-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme de la Ville de Granby
9. Avis de conformité du Règlement numéro 432-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
10. Demande à la CPTAQ - Ferme Delorme : demande à des fins d'extraction, lot 6 557 835 du cadastre du Québec à Granby
11. Appui à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie
12. Cours d'eau Joseph-Langlois et sa branche 2, situés dans la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby – Réception finale des travaux et libération des retenues de garantie - Contrat numéro 2023/006
13. Cours d'eau Lachapelle, situé dans la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton – Réception finale des travaux et libération des retenues de garantie - Contrat numéro 2023/006
14. Demande d'appui financier pour l'extension du projet Re-Source et avenant à l'entente CVS-20212008
15. Dépôt du bilan annuel 2023-2024 des activités du comité consultatif agricole
16. Nomination de membres au comité consultatif agricole

TRANSPORT COLLECTIF

17. Adoption de la tarification des services de transport collectif régional 2025

18. Autorisation de signature – Entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2025

19. Autorisation de signature - Contrat de gré à gré avec Taxi 3000 inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2025

20. Autorisation de signature - Contrat de gré à gré avec Transport Dale McGill pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2025

21. Autorisation de signature – Entente visant à faciliter l'accès au service de transport collectif de la MRC de La Haute-Yamaska aux étudiant(e)s et employé(e)s du Cégep de Granby pour l'année 2025

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

22. Autorisation de signature - Entente concernant la planification stratégique développement touristique régional avec la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région

23. Contribution en nature à un projet bioalimentaire en Estrie

24. Ratification d'autorisation de signature - Accords de regroupement - Projets financés dans le cadre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie

25. Autorisation de signature - Addenda numéro 2 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville de Waterloo-Signature innovation vélo

RÈGLEMENTATION

26. Adoption du Règlement numéro 2024-376 modifiant le Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle

27. Adoption du Règlement numéro 2024-377 relatif à la régie interne des séances du conseil et aux normes concernant le maintien, l'ordre et le respect de la civilité

28. Adoption du Règlement numéro 2024-378 modifiant le Règlement numéro 2005-158, afin d'autoriser l'accès à bicyclette en période hivernale sur certaines portions des parcs régionaux

29. Adoption du Règlement numéro 2024-379 modifiant le Règlement numéro 2014-275 décrétant le versement d'une somme d'argent - Demande de révision de tout inscription d'un rôle d'évaluation

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

30. Approbation et ratification d'achats

31. Approbation des comptes

32. Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2022-356 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

33. Transferts de fonds

34. Adjudication du contrat d'assurances générales pour l'année 2025

35. Adoption de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2025

36. Dépôt de la liste du personnel salarié engagé requis suivant l'article 15 du règlement numéro 2022-356 et l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*

37. Nominations, cotisations et abonnements pour l'année 2025

38. Assurance responsabilité professionnelle – Déclaration suivant l'embauche d'une avocate au service exclusif de la MRC

SÉCURITÉ INCENDIE

39. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie et lancement de la consultation publique

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

40. Période de questions

41. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13 h 07.

2024-12-435 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-436 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

2024-12-437 OCTROI D'UN BUDGET ADDITIONNEL À LA CORPORATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA HAUTE-YAMASKA (COGEMRHY) POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2024

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-460 ayant confirmé à COGEMRHY l'octroi d'une aide financière au montant de 3 058 768 \$ à titre de budget de fonctionnement pour l'année 2024;

ATTENDU la demande de COGEMRHY de décembre 2024 d'obtenir un budget de fonctionnement additionnel pour terminer l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'octroyer une aide financière de 200 000 \$ à COGEMRHY à titre de budget additionnel de fonctionnement pour la fin de l'année 2024, de façon à ce que son budget de fonctionnement total pour l'année 2024 soit révisé à 3 258 768 \$;

D'assumer cette dépense à même le surplus affecté écocentres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

2024-12-438 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1347-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 18 novembre 2024 intitulé Règlement numéro 1347-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de changer la vocation de la zone résidentielle GK25R en zone commerciale et d'y autoriser les établissements hôteliers, de créer la zone résidentielle HO12R à même une partie de la zone résidentielle HO05R, d'autoriser les bâtiments de 6 logements dans la zone commerciale HJ02C et de retirer des terrains classés « érablières » dans le secteur du chemin Beaudry, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP23-2024 et SP23-2024;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'approuver le règlement numéro 1347-2024 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-439 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1348-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 18 novembre 2024 intitulé Règlement numéro 1348-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle EH08R à même une partie de la zone commerciale EH03C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2024 et SP24-2024;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'approuver le règlement numéro 1348-2024 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-440 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1349-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0662-2016 DE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 2 décembre 2024 intitulé Règlement numéro 1349-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP30-2024;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'approuver le règlement numéro 1349-2024 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-441 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 10 décembre 2024 intitulé Règlement numéro 432-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-2017 afin de modifier diverses dispositions;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'approuver le règlement numéro 432-2024 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-442 DEMANDE À LA CPTAQ - FERME DELORME : DEMANDE À DES FINS D'EXTRACTION, LOT 6 557 835 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GRANBY

ATTENDU que la demanderesse est propriétaire du lot 6 557 835 du cadastre du Québec, d'une superficie de 52,35 hectares, et requiert l'autorisation d'exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable, sur une partie du lot, soit sur 1,8 hectare;

ATTENDU que la demanderesse requiert l'autorisation d'exploiter une nouvelle carrière, pour une période de dix ans;

ATTENDU que des activités connexes de concassage, tamisage et dynamitage sont également prévues sur le site;

ATTENDU que les objectifs visés concernent l'amélioration du site en extrayant le roc présent, l'uniformisation du relief par l'ajout d'une meilleure couverture de sol après l'exploitation, ainsi que procéder à la plantation d'érables à sucre post-exploitation, visant à augmenter le quota de production;

ATTENDU que la destruction des sections boisées et leur mise en culture vont à l'encontre du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA);

ATTENDU que cette augmentation de la superficie cultivable ne justifie pas la présente demande d'autorisation puisque la bonification serait minime;

ATTENDU que le chemin d'accès sur la route David-Bouchard représente un enjeu de sécurité important en lien avec la circulation des véhicules lourds;

ATTENDU que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

De ne pas appuyer la demande en considération des arguments suivants :

- Les travaux d'amélioration agricole, après l'exploitation, semblent peu significatifs pour l'ensemble de la propriété;
- La quantité de carrières/sablières dans l'affectation agroforestière sur le territoire de la MRC est relativement élevée et n'est pas limitée en nombre, allant ainsi à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement;
- Il semble manquer certaines informations pertinentes afin de bien cerner le bien-fondé de la demande, à savoir :
 - Une évaluation de la quantité de matériel à extraire;
 - Le nombre estimé de camions en circulation;
 - Les mesures d'atténuation à mettre en place pour limiter les impacts sur les éléments sensibles environnants ainsi que sur le voisinage;
 - L'identification actuelle du quota ou du nombre d'entailles existantes ainsi que les données estimées post-exploitation de la carrière;
 - Les impacts potentiels sur le milieu hydrique à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-443 APPUI À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir Estrie et Les Sentiers de l'Estrie ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (« politique régionale »);

ATTENDU que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC de La Haute-Yamaska a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet;

ATTENDU que l'objectif de cette politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

ATTENDU que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier six orientations communes prioritaires, soit :

1. La connectivité des sentiers;
2. La pérennité des sentiers;
3. L'accès à la nature;
4. La conservation des milieux naturels;
5. Les aménagements et les pratiques responsables;
6. La collaboration de l'ensemble des acteurs;

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de

randonnée pédestre (« plan directeur »), permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

ATTENDU que ce projet de plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

ATTENDU que l'Estrie s'avère la première région québécoise à se doter d'une telle Politique régionale en matière de sentiers de randonnée pédestre;

ATTENDU que cette politique régionale cadre avec l'une des quatre assises du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, soit l'amélioration de l'accès à la nature en raison, notamment, de ses bienfaits sur la santé;

ATTENDU que cette politique régionale est cohérente avec l'objectif 4 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), laquelle consiste à améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité, notamment par la création de trames vertes et bleues (action 4.1);

ATTENDU que cette politique régionale s'accorde avec l'objectif 6.2 de la sixième orientation des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), visant à miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels, incluant les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional (attente 6.2.1);

ATTENDU que la MRC a, par ailleurs, amorcé la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

D'appuyer la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie afin de démontrer l'engagement de la MRC de La Haute-Yamaska envers les orientations établies par ladite politique régionale;

De participer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la politique régionale et ses orientations;

De transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-444 COURS D'EAU JOSEPH-LANGLOIS ET SA BRANCHE 2, SITUÉS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DES RETENUES DE GARANTIE - CONTRAT NUMÉRO 2023/006

ATTENDU que le contrat numéro 2023/006 relatif aux travaux d'entretien de cours d'eau a été accordé à l'entrepreneur Huard Excavation inc.;

ATTENDU qu'une retenue de garantie a été prélevée sur les factures de l'entrepreneur et pour la production du rapport de fin de l'année de garantie;

ATTENDU que l'ingénieur responsable du projet recommande la réception finale des travaux et la remise des retenues de garantie à l'entrepreneur;

ATTENDU que la direction du Service de planification du territoire recommande la remise de la retenue à Tetra Tech QI inc. pour la production du rapport de fin de l'année de garantie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

De rembourser le montant de 1 281,30 \$ de la facture # 4387-06 à Huard Excavation inc., retenu en guise de garantie;

De rembourser le montant de 4 616,48 \$ de la facture # 4388-06 à Huard Excavation inc., retenu en guise de garantie;

De rembourser le montant de 100,00 \$ de la facture # 60859419 à Tetra Tech QI inc., retenu pour la production du rapport de fin de l'année de garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-12-445 COURS D'EAU LACHAPELLE, SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX ET
LIBÉRATION DES RETENUES DE GARANTIE - CONTRAT NUMÉRO 2023/006**

ATTENDU que le contrat numéro 2023/006 relatif aux travaux d'entretien de cours d'eau a été accordé à l'entrepreneur Huard Excavation inc.;

ATTENDU qu'une retenue de garantie a été prélevée sur les factures de l'entrepreneur et pour la production du rapport de fin de l'année de garantie;

ATTENDU que l'ingénieur responsable du projet recommande la réception finale des travaux et la remise des retenues de garantie à l'entrepreneur;

ATTENDU que la direction du Service de planification du territoire recommande la remise de la retenue à Tetra Tech QI inc. pour la production du rapport de fin de l'année de garantie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

De rembourser le montant de 1 630,94 \$ de la facture # 4350-02 à Huard Excavation inc., retenu en guise de garantie;

De rembourser le montant de 459,50 \$ de la facture # 4547-02 à Huard Excavation inc., retenu en guise de garantie;

De rembourser le montant de 100,00 \$ de la facture # 60859420 à Tetra Tech QI inc., retenu pour la production du rapport de fin de l'année de garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-446 DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR L'EXTENSION DU PROJET RE-SOURCE ET AVENANT À L'ENTENTE CVS-20212008

ATTENDU l'entente CVS-20212008 signée en 2021 pour le projet Re-Source;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé une extension du délai jusqu'en mai 2026 et un appui financier supplémentaire de 194 000 \$ pour le projet Re-Source;

ATTENDU l'avenant proposé à l'entente, visant à en prolonger le délai, modifier le calendrier de réalisation et modifier les modalités relatives à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'appuyer l'extension du projet Re-Source jusqu'au 10 mai 2026 et de contribuer financièrement pour une somme maximale de 2 773,03 \$ (non taxable);

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'avenant tel que soumis et à y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2023-2024 DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le bilan annuel des activités du comité consultatif agricole couvrant la période 2023-2024 est déposé aux membres du conseil.

2024-12-447 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

ATTENDU que le mandat de Benoît Lapierre au siège numéro 1 du comité consultatif agricole vient à échéance en janvier 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce poste par un producteur agricole au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*, qui n'est pas un membre du conseil de la MRC ou d'une

municipalité locale, qui réside sur le territoire de la MRC ou y a son exploitation agricole, et qui est inscrit sur une liste fournie par l'association accréditée au sens de cette loi;

ATTENDU la liste soumise le 19 novembre 2024 par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de la Haute-Yamaska aux fins de combler ce poste;

ATTENDU que le mandat de René Beauregard, membre au siège numéro 4 du comité consultatif agricole vient aussi à échéance en janvier 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce poste par un membre du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De nommer Benoit Lapierre à titre de membre au siège numéro 1 du comité consultatif agricole, pour un terme de trois ans;

De nommer René Beauregard à titre de membre au siège numéro 4 du comité consultatif agricole, pour un terme de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT COLLECTIF

2024-12-448 ADOPTION DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL 2025

ATTENDU qu'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC fixe par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers selon les catégories qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

De maintenir les tarifs pour l'année 2025, à savoir :

- 6,50 \$ pour un déplacement entre une municipalité locale du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et la ville de Granby ou entre le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et les centres médicaux de Brome-Missisquoi (aller simple);
- 34,50 \$ pour l'achat d'un livret de six coupons à 6,50 \$;
- 120,00 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;
- 80,00 \$ pour les étudiants et employés du Cégep de Granby pour l'achat d'une passe mensuelle;

- 68,00 \$ pour l'achat d'une demi-passe correspondant à quinze jours consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-449 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION, LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE PERSONNES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que l'entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2024 arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une nouvelle entente à cette fin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

ATTENDU la satisfaction du conseil quant aux services rendus par Transport adapté pour nous inc., pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De confirmer la reconduction du service de transport collectif régional pour l'année 2025;

D'adopter le budget détaillé 2025 du service de transport collectif en milieu rural, tel que présenté;

De confier à Transport adapté pour nous inc., l'organisation, la gestion et le fonctionnement du service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2025;

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente soumise, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-450 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC TAXI 3000 INC. POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que le contrat avec Taxi 3000 inc. pour la fourniture de transport collectif par taxi arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure un nouveau contrat à cette fin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

ATTENDU que la valeur estimative de ce contrat est de 65 000 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer le contrat avec Taxi 3000 inc., tel que soumis, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-451 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC TRANSPORT DALE MCGILL POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que le contrat avec Transport Dale McGill pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour des déplacements à des fins médicales à Cowansville arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure un nouveau contrat à cette fin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

ATTENDU que la valeur estimative de ce contrat est de 3 000 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer le contrat avec Transport Dale McGill tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-452 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE VISANT À FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA AUX ÉTUDIANT(E)S ET EMPLOYÉ(E)S DU CÉGEP DE GRANBY POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que l'entente avec le Cégep de Granby visant à faciliter l'accès au service de transport collectif de la MRC de La Haute-Yamaska arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU que la MRC souhaite renouveler cette entente pour l'année 2025 afin de maintenir l'accès au service de transport collectif à coût avantageux pour les étudiants et étudiantes ainsi que le personnel du Cégep;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente avec le Cégep de Granby telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

2024-12-453 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE CONCERNANT LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RÉGIONAL AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE DE GRANBY ET RÉGION

ATTENDU que la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région a demandé une aide financière de 100 000 \$ à la MRC pour un projet de planification et de développement touristique régional en 2025;

ATTENDU la ventilation budgétaire soumise pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

D'octroyer une aide financière de 100 000 \$ à la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région pour ce projet, selon les modalités prévues au projet d'entente soumis;

D'assumer cette dépense à même le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2;

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-454 CONTRIBUTION EN NATURE À UN PROJET BIOALIMENTAIRE EN ESTRIE

ATTENDU la demande de contribution en nature du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) pour le projet « L'agroenvironnement part en tournée » dans le cadre de l'appel à projets pour le développement du secteur bioalimentaire en Estrie;

ATTENDU que ce projet a été retenu pour financement et que la convention d'aide financière est actuellement en élaboration;

ATTENDU que ce projet répond à des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

D'offrir une contribution en nature au projet du CIARC pour un montant équivalent à deux (2) jours en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-455 RATIFICATION D'AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCORDS DE REGROUPEMENT - PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN ESTRIE

ATTENDU l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026;

ATTENDU que la MRC a confirmé sa contribution afin de soutenir la réalisation de quatre projets régionaux issus de cette entente, soit :

- *Friches en Estrie*, de GéoMont;

- *Campagne le bon voisinage on y croit et on y tient*, de la MRC de Memphrémagog;

- *Un travail de proximité concerté pour le bien-être des familles agricoles en Estrie*, de l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA);

- *L'agroenvironnement part en tournée*, du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC);

ATTENDU qu'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De ratifier la signature par le directeur général et greffier-trésorier des accords de regroupement pour les projets suivants :

- *Campagne le bon voisinage on y croit et on y tient*, de la MRC de Memphrémagog;

- *Friches en Estrie*, de GéoMont;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer tous documents requis dans le cadre des accords de regroupement pour les projets suivants et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires :

- *Un travail de proximité concerté pour le bien-être des familles agricoles en Estrie*, de l'organisme Au coeur des familles agricoles (ACFA);

- *L'agroenvironnement part en tournée*, du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-456 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA NUMÉRO 2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE WATERLOO - SIGNATURE INNOVATION VÉLO

ATTENDU que dans le cadre du projet Signature innovation-La Haute-Yamaska, c'est vélo!, la MRC de La Haute-Yamaska a conclu une entente d'aide financière avec la Ville de Waterloo pour l'achat et l'implantation d'une station de recharge sécurisée pour vélos électriques;

ATTENDU que la Ville sollicite un prolongement de l'échéancier prévu à l'entente en raison du délai pour la livraison et l'installation de la partie borne électrique;

ATTENDU que la Ville demande une modification de la nature du projet afin de faire l'ajout d'un module de casiers de vélo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'autoriser le prolongement de la période de réalisation du projet au 31 mars 2026;

D'autoriser la modification de la nature du projet afin de faire l'ajout d'un module de casiers de vélo;

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'addenda soumis et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTATION

2024-12-457 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-322 DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 27 novembre 2024 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2024-376 modifiant le Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-458 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-377 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL ET AUX NORMES CONCERNANT LE MAINTIEN, L'ORDRE ET LE RESPECT DE LA CIVILITÉ

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 27 novembre 2024 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2024-377 relatif à la régie interne des séances du conseil et aux normes concernant le maintien, l'ordre et le respect de la civilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-459 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-158, AFIN D'AUTORISER L'ACCÈS À BICYCLETTE EN PÉRIODE HIVERNALE SUR CERTAINES PORTIONS DES PARCS RÉGIONAUX

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 27 novembre 2024 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2024-378 modifiant le Règlement numéro 2005-158, afin d'autoriser l'accès à bicyclette en période hivernale sur certaines portions des parcs régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-460 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-275 DÉCRÉTANT LE VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT - DEMANDE DE RÉVISION DE TOUT INSCRIPTION D'UN RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 27 novembre 2024 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2024-379 modifiant le règlement numéro 2014-275 décrétant le versement d'une somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation, afin de modifier les modalités de paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

2024-12-461 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

De ratifier et d'approuver les achats énumérés à la liste ci-jointe au montant total de 10 462,73 \$, incluant les taxes applicables et d'effectuer les transferts budgétaires qui y sont énumérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-462 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro APP-12.01. Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2022-356 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2022-356 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2024-12-463 TRANSFERTS DE FONDS

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'autoriser les transferts de fonds tels que présentés dans le document soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-464 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'accepter la proposition du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 30 septembre 2024 pour le renouvellement des assurances générales 2025 de la MRC de La Haute-Yamaska selon la répartition prévue au tableau soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-465 ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRC POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que les prévisions budgétaires des parties 1, 2, 3 et 4 ont été adoptées pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'autoriser la répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2025, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL SALARIÉ ENGAGÉ REQUIS SUIVANT L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-356 ET L'ARTICLE 165.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 2022-356 et de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, est déposée au conseil la liste du personnel salarié engagé pour la période du 7 au 27 novembre 2024.

2024-12-466 NOMINATIONS, COTISATIONS ET ABONNEMENTS POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que les nominations des membres du comité de sécurité publique effectuées par la résolution 2023-12-543 sont prolongées jusqu'à la fin du mois de février 2025;

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

De procéder aux nominations, cotisations, adhésions et abonnements pour l'année 2025 auprès de divers organismes et comités, puis d'assumer les coûts reliés lorsque requis, selon le tableau tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-467 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – DÉCLARATION SUIVANT L'EMBAUCHE D'UNE AVOCATE AU SERVICE EXCLUSIF DE LA MRC

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a à son service exclusif une avocate, M^e Eve-Marie Préfontaine;

ATTENDU la demande de dispense de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour cette avocate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

De déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, que la MRC de La Haute-Yamaska se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-12-468 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en cours depuis la dernière année;

ATTENDU le projet de schéma révisé soumis et travaillé en collaboration avec les services de sécurité incendie (SSI) œuvrant sur le territoire de la MRC, lequel contient déjà les plans de mise en œuvre des municipalités locales, jugés conformes par la MRC;

ATTENDU que l'échéancier de révision prévoit une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

D'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, tel que soumis;

De transmettre le projet de schéma aux municipalités locales du territoire de la MRC;

D'accorder jusqu'au 21 février 2025 aux municipalités locales afin de donner leur avis à la MRC par résolution sur les objectifs de protection proposés et sur les stratégies proposées pour atteindre ces objectifs, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

De demander aux municipalités locales d'adopter le plan de mise en œuvre convenu, si aucun avis ne doit être adressé à la MRC en vertu du paragraphe précédent;

De soumettre le projet de schéma à la consultation de la population du territoire en tenant une assemblée publique à une date et une heure qui seront fixées par le directeur général et greffier-trésorier, conditionnellement à la réception des résolutions de l'ensemble des municipalités locales adoptant le plan de mise en œuvre.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente proposition : René Beauregard, Julie Bourdon (4 voix),
Éric Chagnon, Suzanne Choinière,
Jean-Marie Lachapelle et Paul Sarrazin

A voté contre la présente proposition : Pierre Fontaine

Les neuf voix positives exprimées représentent 95,2 % de la population totale attribuée aux
représentants qui ont voté. La double majorité est donc atteinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2024-12-469 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De lever la séance à 13 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé)
Paul Sarrazin, préfet

(Signé)
Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Les résolutions numéros 2024-12-435 à 2024-12-469 de ce procès-verbal sont
considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe
142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(Signé)
Paul Sarrazin, préfet